

Pourquoi ne pas répartir les domaines fiscaux entre les provinces et le fédéral en laissant à chacun le soin de prélever son propre revenu? L'inconvénient le plus grave de cette méthode, c'est l'inégalité de richesse entre les provinces. Je doute fort qu'on puisse jamais s'entendre sur une répartition des domaines fiscaux à la fois pratique, équitable et suffisante pour tous, si on songe à la grande complexité des problèmes et des besoins actuels.

Cette affirmation constitue une violation formelle de l'engagement pris par l'autre ministre des Finances au moment où les provinces renonçaient à leurs droits en matière de fisc.

Si je me reporte au début de la Confédération, je constate que George Brown a fait ressortir ce point, c'est-à-dire qu'on accorderait aux provinces des pouvoirs fiscaux. Voici ses paroles:

On ne se plaindra plus qu'une partie du pays fournit les fonds, tandis que l'autre les dépense. Dorénavant ceux qui fourniront les fonds les dépenseront, et ceux qui dépenseront plus qu'ils ne devraient en subiront les conséquences.

C'est une déclaration simple et brutale d'un des premiers chefs de notre pays. Un autre grand chef libéral, sir Wilfrid Laurier, a déclaré bien nettement:

C'est s'inspirer d'un principe complètement faux que de faire prélever les impôts par un gouvernement et de faire dépenser par un autre les revenus ainsi perçus. Cette ligne de conduite aboutira toujours au gaspillage.

Il est même allé plus loin; et je ferai remarquer qu'il ne s'agit pas de mes paroles mais de celles que sir Wilfrid Laurier a employées pour décrire le genre de subventions que certaines provinces du Canada ont été contraintes d'accepter:

Trop souvent cet accroissement de subventions...

Et c'est exactement ce qui est arrivé.

...n'a été rien d'autre, de la part du gouvernement fédéral, que le paiement d'un billet en retour d'une trahison politique.

Si quelqu'un n'aime pas ces paroles, il est trop tard pour en critiquer l'auteur; mais qu'il me permette de lui rappeler que ce sont celles d'un grand chef du parti libéral qui avait des opinions bien arrêtées sur l'importance de sauvegarder le régime fédéral. En outre, j'aimerais lire les paroles d'un autre chef du parti libéral dont on a largement accepté les vues dans les déclarations jusqu'ici formulées. Voici ce qu'il disait à la Chambre des communes, en 1930, au sujet du principe même des subventions:

En une autre circonstance, alors que nous discutons cette question de la contribution du trésor en faveur d'une autre caisse publique, j'émis l'avis que ce n'était pas là un sage principe. A la vérité, je pense avoir dit que c'était un principe pernicieux de voir un gouvernement prélever des impôts et un autre les dépenser.

Or voici la deuxième fois aujourd'hui que je me trouve à partager l'avis du très honorable député de Glengarry (M. Mackenzie

King) quant au bien-fondé du principe selon lequel il est dangereux de recourir à des subventions comme celles-ci au lieu d'accorder aux gouvernements intéressés des pouvoirs réels en matière de fisc qui leur permettraient de mener à bonne fin leurs entreprises.

A l'heure actuelle, nous ne sommes pas plus près d'une solution à nos problèmes constitutionnels que nous ne l'étions il y a plusieurs années. En acceptant les conditions arbitraires exposées à la Chambre en juin 1946, nous n'aurions réglé en rien nos problèmes d'ordre constitutionnel ni réalisé des accords en matière de santé, de sécurité sociale ou des autres questions dont était saisie la conférence. Au vrai, elles ne pourront qu'y faire obstacle, à moins qu'on ne trouve bientôt quelque solution à ces difficultés.

Il n'y a pas qu'à nous que se pose ce problème, qui est partagé par tous les pays à régime fédératif. En effet, partout où l'on a joui de grands pouvoirs on en a gardé la nostalgie, ce qui n'a pas manqué d'influer sur le raisonnement. On a vu cela aux États-Unis après la guerre de 1812-1815. Ceux qui ont étudié l'histoire américaine se souviendront qu'on a proposé là-bas, comme solution pratique à leurs difficultés, le recours à des pouvoirs fiscaux centralisés, à peu près comme on l'a fait ici. On a mis ce régime à l'essai maintes fois dans différents pays. Woodrow Wilson, en traitant de problèmes administratifs, a donné l'avertissement suivant:

L'histoire de la liberté s'identifie avec l'histoire de la restriction et non l'accroissement des pouvoirs de l'État. Résister à la concentration de l'autorité, c'est résister à la puissance de la mort, car la concentration du pouvoir est toujours le prélude de destruction de la liberté humaine.

Voici maintenant le témoignage d'un dernier spécialiste en la matière, un grand démocrate à tous les points de vue, Franklin Roosevelt. A propos de la tendance à la centralisation de l'autorité par des moyens semblables aux États-Unis, il disait:

Pour en arriver à un gouvernement oligarchique, sous le masque de la démocratie, il est essentiel que presque toute l'autorité soit centralisée en un gouvernement fédéral. Il faudrait d'abord détruire la souveraineté individuelle de nos États.

La puissance de notre pays s'est édifiée grâce à la puissance conjuguée de tous les gouvernements. Le grand essor des neuf provinces du Canada a surtout été le résultat de la direction sage et minutieuse des gouvernements provinciaux. Le Canada peut à juste titre s'enorgueillir de l'expansion énorme de sa puissance de production au cours de ces dernières années, et particulièrement durant la guerre, alors que nous traversions une période critique. Mais qu'on ne vienne jamais dire que tout le mérite en